

Compte rendu de l'audition de la CGT au SENAT
« Action logement et la participation de l'employeur
à l'effort de construction »(peec)
du mardi 3 novembre 2020

Suite à l'annonce du gouvernement dans le cadre du PLF 2021 d'opérer une ponction historique d'1,3 milliard d'euros sur la trésorerie d'Action Logement et de s'attaquer à la PEEC, la commission des affaires économiques du Sénat a décidé de créer en son sein une mission d'information sur « *l'avenir de la PEEC et la réforme d'Action Logement* ».

Cette mission est composée de mesdames Valérie LETARD, Dominique ESTROSI-SASSONE, Marie-Noëlle LIENEMANN et Viviane ARTIGALAS. Le rapport de cette mission doit être finalisé d'ici 15 jours.

C'est dans ce cadre que la CGT a donc été auditionnée, durant 30 minutes, en tant que « *partie prenante* » dans la gestion paritaire d'Action Logement.

Intervention de la CGT :

Avant la crise du COVID et la première phase du confinement, nos représentants dans les entreprises, les bailleurs sociaux nous faisaient déjà état de difficultés récurrentes pour les salariés et notamment les plus précaires d'obtenir un logement.

Ces difficultés sont exacerbées dans les grandes métropoles sous la double dynamique pénurie de logement social et précarité des emplois et donc des revenus. De nombreux travailleurs se retrouvent sans logement fixe ou logés dans des conditions inacceptables, la situation dans les grandes métropoles est de plus en plus préoccupante

La crise sanitaire que nous subissons avec une deuxième phase de confinement, qui n'en a que le nom, rend encore plus prégnante la précarité de l'habitat pour l'ensemble des salariés et plus particulièrement ceux aux revenus les plus modestes. Aussi si l'audition d'aujourd'hui a vocation à traiter des enjeux de gouvernance d'Action Logement et de la PEEC, pour la CGT ses enjeux ne peuvent être déconnectés de la situation actuelle.

Action Logement et la PEEC sont sous les feux de l'actualité depuis plusieurs semaines suite à l'annonce d'une nouvelle ponction du gouvernement sur sa trésorerie (*1 milliard d'euros*) et du non-versement de la compensation (280/300 millions d'euros) liée au relèvement du seuil des entreprises assujetties au versement de la PEEC (*loi PACTE*).

La fongibilité de la trésorerie d'Action Logement avec le budget de l'État n'est malheureusement pas une nouveauté, ce qui choque cette année est son montant très important.

Au vu des comptes consolidés 2019 qui affichent une trésorerie de 9 milliards d'euros cumulés au 31 décembre, nous pourrions être amenés à penser que cette ponction est facilement assimilable par le groupe. Or, une partie de cette somme est composée de remboursements de prêts ou est

déjà engagée. Ainsi, 3,6 milliards d'euros sont destinés à des prêts aux organismes de logements sociaux, aux salariés et 4,5 milliards d'euros auprès de l'ANRU dont 1,3 milliard d'euros d'ici 2022.

Donc, contrairement à certains commentaires, Action Logement n'a pas 9 milliards d'euros qui dorment sur ses comptes !

Ce qui doit interroger en revanche est la nature des aides délivrées, prêts ou subventions ! Nous n'avons pas forcément de position arrêtée sur le sujet. Un mix des deux nous semble de nature à préserver le modèle actuel.

En revanche, ce qui nous semble primordial dans la période est effectivement de se pencher sur « *la gouvernance* », le fonctionnement d'Action Logement suite à la réforme de 2016 qui a conduit à la création d'un collecteur unique.

La CGT était opposée à cette concentration au prétexte que les précédents regroupements n'avaient pas apporté satisfaction. Si nous partageons le fait qu'il y avait nécessité à harmoniser le fonctionnement des CIL, le maintien de structures territoriales permettant de mener des actions en lien avec les besoins locaux nous paraissait primordial pour poursuivre l'objectif premier de la PEEC : faciliter l'accès au logement des salariés.

La mise en place des Comités Régionaux d'Action Logement et Comités Territoriaux n'a pas permis, selon nous, d'atteindre ce but. Leur rôle doit être renforcé, ils ne doivent pas uniquement être en représentation, mais être force de proposition et d'action.

Sans rentrer dans le détail de nos propositions, si nouvelle réforme il doit y avoir, elle doit permettre de clarifier les rôles des différentes structures d'Action Logement que sont ALG, ALS et ALI. ALG devant être la structure de tête chargée de définir les orientations stratégiques, ALS et ALI étant elles chargées de leur mise en œuvre avec les marges de manœuvre nécessaires notamment en termes budgétaires et fonctionnement. Aujourd'hui, le poids important de la structure de tête à chaque étape de l'orientation à sa mise en œuvre sclérose le fonctionnement.

A cela s'ajoute, l'omniprésence de l'État dans les prises de décisions des partenaires sociaux. Que l'État ait une vue sur les politiques menées par Action Logement pour s'assurer que sa mission première est remplie, soit. Mais que cela conduise quasi systématiquement à des arbitrages interministériels à chaque fois qu'Action Logement souhaite mettre en place de nouvelles actions, cela ne nous semble pas normal.

Pour la CGT, nous sommes prêts à nous assoir autour de la table pour discuter et négocier sur le sujet. Mais, il faut nous laisser le temps de le faire ! Cela ne peut se faire sous la contrainte du PLF 2021 et la possibilité donnée au gouvernement de légiférer par ordonnance. Action Logement est aujourd'hui un groupe d'environ 18.000 salariés qui gèrent 1.032.499 logements ce qui représente près de 4 millions de personnes logées.

Cette discussion doit aussi se dérouler en toute transparence et chaque partie doit avoir les mêmes éléments d'information. Il en va ainsi du rapport de l'Inspection Générale des Finances dont toute la presse parle, mais auquel la CGT n'a pas accès. Le parlement est désormais destinataire de ce document, il est essentiel que les organisations syndicales et patronales l'aient aussi.

Sur la question de la PEEC et son taux appliqué aux entreprises, nous sommes farouchement opposés à toute baisse du taux ou relèvement du seuil des entreprises cotisantes.

Depuis sa création, la PEEC n'a cessé d'être attaquée passant de 1% de la masse salariale des entreprises d'au moins 20 salariés à 0,45 % de la masse salariale des entreprises de plus de 50 salariés.

Une nouvelle réduction de ce taux mettrait en péril l'accès au logement des salariés. Alors que le logement est aujourd'hui le 1^{er} poste de dépense des ménages et que le lien emploi/logement est de plus en plus ténu.

La collecte de la PEEC représente aujourd'hui 1,7 milliard d'euros. Face au manque de logements sociaux et notamment de logements dits très sociaux (*PLAI*) qui risque d'aller en s'accroissant au vu de la crise économique, une baisse de ce taux rendrait encore plus difficile l'accès et le maintien dans le logement des salariés et notamment des plus précaires.

Il faut au contraire élargir la collecte à plus d'entreprises et notamment aux services publics et surtout revenir au taux initial de 1 % de la masse salariale.